

URBANISME

Déclarations Préalables

MEYNIER Emmanuel - 149 impasse de la Guillotière - remplacement haie par muret + panneaux + portail coulissant - accordé
SCI AUGUSTIN/BORDE Pierre - 90 impasse de Chichatenay - Abri de jardin 19,26 m2 - accordé
BOYET Yvon/repr. LAVEDER H. - 523 route du Village - Rénovation énergétique de 2 appartements (int. et ext.) - accordé
PIATON Hervé - 136 route de Meyssiez - Réalisation d'un silo accolé à un garage pour stockage de copeaux de bois - accordé
SCI AUGURA/RAVE Guillaume - 49 chemin de la ranche - Rénovation fenêtres sur bâtiment + création d'une dalle avec traitement des eaux usées - accordé
DOMINGUEZ Angélique - 42 chemin du Fayet - Changement de porte - accordé
DOMENES Jean-Philippe - 15 impasse de la Bergerie - Changement de matière sur abri à bois - bardage métallique - accordé
VAUGON Sandrine - 103 impasse de Chichatenay - Construction d'un garage de 19,6 m2 - accordé
SOUILLON Olivier - 1034 chemin de la Raze - Création fenêtres - accordé
TABONE Eric - 498 chemin des Seiglières - Construction d'un mur de 1 m de haut - accordé
SANCHEZ Laurent - 153 impasse de la Guillotière - Pose d'une pergola bioclimatique - accordé
BACHER Bruno - 940 route de Sous-Savas - Isolation extérieur et volets roulants solaire - accordé
MICHA Denis - 717 route de Sous - Savas - Remplacement des menuiseries - accordé
DUPUIS Alexandra - 527 impasse des Grande Vignes - Isolation thermique extérieure - accordé
PROMPSAUD Pierre & Nicole - 115 impasse de Bonnevaux - Remplacement volets - accordé
BROSSARD Séverine - 935 route de Sous-Savas - Changement de fenêtres + construction terrasse et clôture - en cours
MANZARI Cyril - 3 impasse du Suet - Pose de panneaux solaires - en cours

Permis de Construire

SARL LOCATIONS URBINATI/URBINATI J.-C. - 13 chemin du Mas - Véranda/Local toile/Bureau préfabriqué/Local/Stockage/Auvent/Atelier - accordé
SARL LMG/MANGACHET Flavius - 279 route du Village - Transformation d'un local professionnel en plusieurs logements - accordé
MEYNIER Emmanuel - impasse de la Guillotière - Abri voitures - refusé
TIMON Hugo - 1510 route de Vienne - Réhabilitation d'une grange en annexe d'une maison individuelle - accordé
POLSINELLI Adrien & BOUDIN-GRANVAL Carla - Lot 1 - Impasse des Lilas - Maison avec garage - refusé
MEYNIER Emmanuel - 149 impasse de la Guillotière - Mur de clôture et abri voiture - en cours
MENDEZ Matteo/PIMENTA Flavie - Impasse des Lilas/Clos des Glycines - lot3 - Maison + Garage accolé + Piscine - en cours



Un aperçu de la construction du futur local technique et associatif.



Aménagement de la place de la mairie avec prochainement une place PMR.

Jeunes agriculteurs : Week-end labour les 23 & 24 août

Les jeunes agriculteurs du pays Saint Jeannais ont le plaisir de vous inviter à une **Grande Fête de la Terre**.

- Le samedi 23 août aura lieu le traditionnel **Concours de Labour cantonal** suivi d'un bal. Tous les amateurs de vieilles mécaniques sont les bienvenus pour participer au concours de labours à l'ancienne.

- Le dimanche se déroulera la **finale départementale de labour** avec la présence de nombreux concurrents venus de tout le département l'Isère.

Pour le repas du midi, un bœuf à la broche sera prévu sur réservation.

Un spectacle de Michel Sardou animera l'après-midi ainsi que diverses animations pour les petits et les grands.

Buvette & restauration rapide se tiendront tout au long du week-end.

Renseignements : 06 23 30 69 18



FLASH INFO

MAI à SEPTEMBRE 2025



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Tél. : 04.74.58.54.12

Mail : accueil@savasmepin.com

ETAT CIVIL

Naissance :

13/03/2025 Alice GUFFROY SAINT-GENIEZ

Sur notre commune, nous avons besoin d'Assistants Maternels.



L'Assistant Maternel est un professionnel de la petite enfance qui travaille à son domicile. Pour devenir assistant maternel agréé, il faut obtenir un agrément délivré par la PMI (service du Département), valider la formation obligatoire de 120 heures et les premiers secours (PSC1). Le Département **organise et finance** la formation.

L'agrément est accordé pour une durée de 5 ou 10 ans, renouvelable.

Pour plus d'informations :

- Pajemploi : <https://www.pajemploi.urssaf.fr>

- PMI Porte des Alpes (Bourgoin Jallieu) :

04 26 73 05 00

- Relais Assistants Maternels - Site Saint-Jean de Bournay : 04 74 59 39 70 / rpe-stjean@bievre-isere.com

MANIFESTATIONS

08/05 Anciens combattants - Commémoration

01/06 Au Cœur du Village - Expo voitures & vide-grenier

15/06 VitaGym - Randonnée

27/06 Calendrier des Fêtes - 18h30 - Salle de Savas

28/06 Le Sou des Ecoles - Kermesse

Au Cœur du Village - Fête de l'été
Jambon à la broche

06/07 L'Age D'Or - Thé dansant

19/07 La Boule des Cerisiers - Concours de boules du secteur

02/08 La Boule des Cerisiers - But d'honneur

23/08 Jeunes Agriculteurs de l'Isère - Concours de labour cantonal

24/08 Jeunes Agriculteurs de l'Isère - Concours de labour départemental

14/09 L'Age D'Or - Repas dansant

21/09 Le Sou des Ecoles - Randonnée ou brioche

JOBS D'ÉTÉ

Vous avez entre 16 et 18 ans ?

Disponibles en juillet et/ou août ?

Envie de donner de votre temps à la vie de notre commune ?

Retournez-nous votre CV accompagné d'une lettre de motivation avant le 31 mai par courrier ou par mail :

accueil@savasmepin.com

Banquet des classes en 0 & 5

La réunion d'information aura lieu le jeudi 12 juin à 19h30 à la salle de Savas.

SITE INTERNET

Le site internet de la commune évolue ... N'hésitez pas à le consulter régulièrement !



PAGE FACEBOOK

Pour suivre l'actualité de la commune, vous pouvez consulter notre page

Facebook: « Commune de Savas Mépin »



Les Pros de la commune

La mairie souhaite valoriser les entreprises locales et renforcer leur visibilité auprès de vous.

Notre commune regorge de talents et de savoir-faire, et il est important que chacun puisse découvrir les artisans, commerçants, prestataires de services et industriels qui contribuent à la vie économique locale.

Pour cela, nous mettons en place une initiative permettant de recenser les entreprises sur le site internet de la mairie. Grâce à cette démarche, vous pourrez facilement identifier et contacter les professionnels de votre commune pour vos besoins quotidiens.

Si vous êtes entrepreneur ou commerçant, n'hésitez pas à nous transmettre vos coordonnées et une présentation de votre activité.

La mairie est à votre disposition pour répondre à vos questions et vous accompagner dans cette mise en avant.

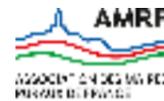
Ensemble, soutenons l'économie locale et valorisons les talents de notre commune !

Elu Rural Relais de l'Égalité (ERRE)



Le conseil municipal a désigné deux référents ERRE, qui ont pour rôle :

- ♦ d'accompagner les victimes intrafamiliales & d'inégalités,
- ♦ de participer à des actions de sensibilisation & de formation
- ♦ d'entrer en relation avec des structures locales adaptées
- ♦ Contact : erre@savasmepin.com



Chats errants :

Occupons-nous vraiment de nos chats !

Dans plusieurs quartiers, des appels ont été reçus en mairie, et une surveillance est mise en place face à une population de chats errants en constante augmentation. **Rappelons que l'identification des chats (tatouage ou puce) est une obligation légale.**

La mairie se doit d'apporter une solution face à ces désagréments.

A noter qu'une chatte peut être en gestation dès l'âge de cinq mois et avoir plusieurs portées par an. La stérilisation est primordiale.

Pour aider à cette régulation, nous avons signé une convention avec la Spa et un vétérinaire, pour plus d'informations, contactez la mairie.

« Un animal de compagnie n'est ni un consommable ni un jouet ; en être propriétaire, c'est en être responsable. »



Assainissement :

Comme vous avez pu le constater les travaux pour l'assainissement collectif ont débutés le 17 mars et se poursuivront pendant plusieurs mois sur :

Chemin des Biesses - Devant le Salle des Fêtes - Chemin des Arteaux – Chemin des Seiglières

Ces travaux vont engendrer des désagréments, nous vous remercions de respecter la signalisation mise en place afin de faciliter la circulation.

Le bien-vivre ensemble et la protection de notre environnement

Retour des beaux jours – Respectons les règles ! - Limitons les nuisances sonores
Selon l'arrêté préfectoral réglementant les bruits de voisinage dans le département de l'Isère :

♣ **Bricolage, tondeuses, tailles haies ou autres engins à moteur thermique :**

horaires autorisés en semaine : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 uniquement.



♣ **Les propriétaires ou utilisateurs de piscine** sont tenus de prendre toute mesure nécessaire afin que les installations en fonctionnement ne soient pas sources de nuisances sonores pour les riverains.

♣ **Les propriétaires d'animaux** ainsi que ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.

♣ **Les haies :**

La plantation de haies à moins de 2m de la limite du domaine public routier est interdite (art 116-2 du Code de la Voirie Routière)

Toute infraction pourra être punie de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe.

Les haies existantes doivent être taillées pour :

- maintenir un retrait de 0,5 m par rapport à la limite de voirie,
- ne pas dépasser 1m de haut de chaque côté d'un carrefour, sur 50m par rapport au centre du carrefour,
- ne pas dépasser 1m de haut dans les courbes et sur une distance minimale de 30m de part et d'autre de la courbe.

Attention : Le brûlage des déchets verts C'EST INTERDIT.

Une pratique à proscrire, passible d'amende

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est formellement interdit pour les particuliers. Les contrevenants s'exposent à une amende d'un montant pouvant atteindre jusqu'à 750 €.

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants dont certains cancérigènes et d'autres responsables du changement climatique.

Elle contribue de façon significative à la dégradation de la qualité de l'air, responsable de 40 000 décès prématurés par an. Pour la santé de tous et en particulier des plus fragiles, soyez vigilant !

50 kg de déchets verts brûlés (environ 5 sacs de 60 litres) équivaut à 23 000 km parcourus par une voiture essence et diesel récente en circulation urbaine.

Vos déchets verts sont des ressources !

Choisissez des solutions adaptées à vos besoins et respectueuses de la qualité de l'air et de l'environnement :

- Le compostage individuel et collectif
- Le broyage, le paillage et le mulching
- En dernier lieu, le dépôt en déchetterie

Parking de l'école

La sécurité de nos enfants est une priorité absolue.

Nous avons récemment observé une augmentation des incivilités autour de l'école, mettant en danger la sécurité de nos enfants.

Parmi ces comportements inacceptables, nous avons constaté des incivilités, des "drive" de voitures, et des stationnements dangereux.

Ces situations créent un environnement risqué pour nos enfants, particulièrement lors des heures de rentrée et de sortie de l'école.

Les abords des écoles doivent être des zones de tranquillité où parents et enfants se sentent en sécurité.

Nous appelons donc à la vigilance et au respect des règles de conduite :

Évitez les stationnements gênants ou dangereux qui peuvent bloquer la vue et les passages piétons.

Soyez courtois et patients.

Utilisez les passages piétons et encouragez vos enfants à faire de même.

Respectez les limitations de vitesse aux abords des écoles.

La sécurité de nos enfants dépend de chacun de nous.

Adoptons des comportements exemplaires pour montrer à nos jeunes le respect et la responsabilité que nous attendons d'eux.

Merci de votre compréhension et de votre coopération

